

**Les missions locales veulent être
le service public territorial de
l'insertion des jeunes**

Localtis - Un média Banque des Territoires

Les missions locales veulent être le service public territorial de l'insertion des jeunes

Publié le 27 septembre 2019 - par Emilie Zapalski pour Localtis - dans EMPLOI

France

Les missions locales veulent être le service public territorial de l'insertion de tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans. Elles le disent haut et fort dans une motion adoptée le 25 septembre 2019 lors de l'Assemblée générale de l'Union nationale des missions locales (UNML).



Etre reconnues comme le service public territorial de l'insertion de tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans. C'est ce que demandent les missions locales, dans une motion adoptée le 25 septembre 2019 lors de l'Assemblée générale de l'Union nationale des missions locales (UNML). Le service public de l'insertion est prévu dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée le 13 septembre 2018. Son but : assurer sur tout le territoire un suivi dans ce domaine, chaque bénéficiaire pouvant accéder "à un lieu unique, un guichet simple, doté d'une gouvernance unique", selon les mots du président de la République. Les missions locales revendiquent la compétence dans ce domaine pour les jeunes. Un rôle qui paraît acquis, si l'on en croit les affirmations de Clément Cadoret, conseiller à la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. "Les missions locales ont été à l'avant-garde de la stratégie pauvreté", a insisté le conseiller lors de l'assemblée générale, insistant sur leur rôle dans la montée en puissance du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, dont les crédits ont été portés à 48 millions d'euros en 2019. "Depuis un an, et surtout depuis janvier 2019, les missions locales ont été en capacité de répondre à l'augmentation", a précisé le conseiller, soulignant les attentes pour l'an prochain, le PACEA bénéficiant d'une nouvelle augmentation de près de 20 millions d'euros.

Des moyens pour mettre en œuvre l'obligation de formation pour les 16-18 ans

Autre sujet de discussion : la mise en œuvre de la nouvelle obligation de formation pour les 16-18 ans qui doit entrer en vigueur dès la rentrée 2020 dans le cadre de la loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019. Ce dispositif doit permettre d'accompagner mieux et plus longuement les jeunes les plus vulnérables, en particulier les mineurs ni en emploi, ni en études, ni en formation (les Neet) pour faciliter leur insertion et les faire sortir de la pauvreté. D'après les données du ministère des Solidarités et de la Santé, chaque année près de 80.000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification, et 60.000 jeunes mineurs sont considérés comme des Neet.

Les missions locales, en lien avec les autres acteurs concernés (établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, Pôle emploi, structures de rattachement scolaire, écoles de la deuxième chance, etc.) sont chargées de cette obligation de formation. Dans leur motion, les missions locales demandent des moyens permettant d'assurer la mise en œuvre de ce nouveau droit pour les jeunes. Clément Cadoret s'est voulu rassurant. "Les missions locales auront des moyens pour assurer cette nouvelle mission spécifique, a-t-il assuré, des moyens dédiés sont prévus." "Les moyens des missions locales sont renforcés pour répondre à l'obligation de formation des 16-18 ans dans le cadre de la Stratégie pauvreté à partir de la rentrée 2020", peut-on lire dans le dossier de présentation de l'agenda rural du gouvernement du 20 septembre, qui se focalise sur les jeunes ruraux. Côté mise en œuvre, Sylvie Charrière, députée LREM de Seine-Saint-Denis, doit dévoiler ses préconisations mi-octobre pour faciliter l'identification, l'orientation et le suivi des jeunes dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Des structures pas appréciées à leur juste valeur

Par ailleurs, dans leur motion, les missions locales demandent de nouveaux moyens pour "rééquilibrer les financements de missions locales dans certains territoires". "Si le gouvernement a donné des garanties pour le financement du PACEA et que la question du financement de la garantie jeunes est réglée, les missions locales restent inquiètes, notamment sur les disparités locales", affirme Sandrine Aboubadra-Paully, la nouvelle déléguée générale de l'UNML. Et le nouveau mécanisme de financement à la performance des missions locales - même s'il se limite à 10% de leur budget - a aussi de quoi inquiéter, souligne-t-elle. Dès 2020, une part du financement des missions locales sera en effet liée à leurs performances, en fonction de dix indicateurs d'activités et de résultats (voir notre article du 11 juin 2019).

L'UNML réclame aussi que le financement des Associations régionales des missions locales (ARML) soit renforcé pour développer leurs fonctions d'appui à leur réseau régional, et que leur gestion ne réponde pas uniquement à une logique financière. Autres demandes : être mieux associées à la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences au plan régional et au plan national, "pour que les actions de formation soient réellement adaptées aux jeunes notamment, les moins formés et les plus démunis".

Dernier point de vigilance : la communication autour de la valeur ajoutée des missions locales. Suite à une étude menée auprès de l'ARML de Normandie, la Fondation AlphaOmega a conclu à une appréciation réductrice de la valeur ajoutée des missions locales. "Vous êtes un acteur incontournable sur le terrain mais vous n'êtes pas apprécié à la juste valeur de ce que vous faites", a ainsi affirmé Maurice Tchenio, président fondateur d'AlphaOmega.

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessus